



## « ÊTRE NOUS-MÊMES EST TROP DANGEREUX »

COMMENT LA VIOLENCE NUMÉRIQUE RÉDUIT AU SILENCE LES FEMMES ET LES PERSONNES LGBTI QUI DÉFENDENT LES DROITS HUMAINS EN THAÏLANDE

**Amnesty International est un mouvement rassemblant 10 millions de personnes qui fait appel à l'humanité en chacun et chacune de nous et milite pour que nous puissions toutes et tous jouir de nos droits humains.**

**Notre vision est celle d'un monde dans lequel les dirigeants et dirigeantes tiennent leurs promesses, respectent le droit international et sont tenus de rendre des comptes. Essentiellement financée par ses membres et des dons individuels, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux. Nous avons la conviction qu'agir avec solidarité et compassion aux côtés de personnes du monde entier peut rendre nos sociétés meilleures.**

© Amnesty International 2024

Sauf mention contraire, le contenu de ce document est sous licence Creative Commons (attribution – pas d'utilisation commerciale – pas de modification 4.0 international)  
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode.fr>.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page relative aux autorisations sur notre site : [www.amnesty.org/fr](http://www.amnesty.org/fr).

Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice du copyright, le matériel n'est pas sous licence Creative Commons.

L'édition originale en langue anglaise de ce document a été publiée en 2024

par Amnesty International Ltd, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.

Index : ASA 39/7956/2024 - RÉSUMÉ

Langue originale : Anglais

[amnesty.org](http://amnesty.org)



Illustration de couverture : © Summer Panadd

**AMNESTY**  
INTERNATIONAL



© Amnesty International 2024

Sauf mention contraire, le contenu de ce document est sous licence Creative Commons (attribution – pas d'utilisation commerciale – pas de modification 4.0 international)

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode.fr>

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page relative aux autorisations sur notre site : [www.amnesty.org/fr](http://www.amnesty.org/fr).

Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice du copyright, le matériel n'est pas sous licence Creative Commons.

L'édition originale en langue anglaise de ce document a été publiée en 2024

par Amnesty International Ltd, Peter Benenson House,  
1 Easton Street,  
Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.

**Index : ASA 39/7956/2024 - RÉSUMÉ**

**Langue originale : Anglais**

**[amnesty.org](http://amnesty.org)**



*Illustration de couverture : © Summer Panadd*



# SYNTHÈSE

***Avertissement relatif au contenu : ce rapport contient des descriptions de violences à l'égard des femmes et des personnes LGBTI.***

En novembre 2021, Niraphorn Onnkhaow, étudiante de 22 ans participant à l'organisation du groupe de jeunes manifestant-e-s en faveur de la démocratie United Front of Thammasat and Demonstration (UFTD, Front uni de Thammasat et Manifestation) a reçu un courriel de la part d'Apple qui l'informait que « [d]es attaquants soutenus par l'État pourraient avoir pris [son] iPhone pour cible ». Quelques mois plus tard, elle a découvert grâce à des recherches criminalistiques menées par la société civile qu'elle faisait partie de 35 défenseur-e-s des droits humains (DDH), militant-e-s, universitaires et artistes, dont 15 femmes, ciblés par Pegasus, un logiciel espion hautement intrusif mis au point par l'entreprise israélienne de cyberintelligence NSO Group. Son appareil a été infecté 14 fois en 2021 ; parmi les personnes ciblées, elle était celle qui comptait le plus grand nombre d'infections.

Ces infections par logiciel espion ont été un choc pour Niraphorn Onnkhaow, qui n'était pas en contact avec le grand public dans le cadre de son action militante. « J'ai été extrêmement choquée et terrifiée lorsque j'ai appris que j'étais prise pour cible. J'ai déjà essayé de limiter les risques en menant uniquement des activités en bout de chaîne [...]. Faire profil bas n'a pas suffi à me protéger », a-t-elle expliqué à Amnesty International. Quelques mois seulement après qu'elle a pris connaissance des infections, une page Facebook a publié ses informations personnelles en ligne, révélant ainsi les fonctions qu'elle occupait au sein de l'UFTD, jusqu'alors inconnues du public.

À la suite de ces attaques numériques, elle a décidé de mettre fin à ses fonctions au sein du mouvement contestataire de peur que ses données personnelles puissent être utilisées contre elle si elle continuait de participer aux manifestations. « En tant que femme, je redoute de voir ma vie privée envahie. [...] Si mon téléphone contient des photos privées, celles-ci pourraient être divulguées pour salir ma réputation et me faire du mal, au point de m'obliger à cesser mes activités militantes. Un tel chantage n'aura pas les mêmes répercussions pour les hommes, qui sont généralement moins pénalisés que les femmes dans ce type de scandales au sein de la société thaïlandaise », a-t-elle expliqué à Amnesty International.

L'expérience de Niraphorn Onnkhaow est emblématique de la manière dont la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie (VFGFT) est utilisée de manière ciblée pour réduire au silence les femmes et les personnes LGBTI qui défendent les droits humains en Thaïlande. La violence VFGFT désigne tout acte de violence, ou menace d'un tel acte, perpétré par une ou plusieurs personnes ayant partiellement ou uniquement recours aux technologies de l'information et de la communication ou à des médias numériques pour commettre l'acte en question, y contribuer, l'aggraver ou l'amplifier, avec un effet disproportionné sur les femmes, les filles et d'autres personnes en raison de leur orientation sexuelle et identité et expression de genre réelles et/ou supposées, donnant lieu à des préjudices physiques, psychologiques, économiques et sexuels. La violence fondée sur le genre s'inscrit dans un continuum englobant les espaces physiques et numériques.

Sur fond d'intensification de la répression étatique de l'espace civique hors ligne après le coup d'État et la prise de pouvoir de l'armée thaïlandaise en mai 2014, et alors qu'un mouvement de jeunesse en faveur de la démocratie a émergé en 2020, la technologie numérique est devenue un outil indispensable qui permet aux femmes et aux personnes LGBTI de mener leurs activités militantes et de sensibiliser à la question des droits humains. Pourtant, les femmes et les personnes LGBTI qui défendent les droits humains ne sont pas toujours en sécurité dans l'espace numérique, où elles s'exposent à la violence fondée sur le genre.

La Thaïlande s'érige depuis longtemps en championne de l'égalité des genres. La campagne de l'autorité touristique thaïlandaise, intitulée « *Go Thai, Be Free* » (Choisissez la Thaïlande, profitez de la liberté), présente la Thaïlande comme « le pays d'Asie le plus accueillant envers les personnes LGBTIQ/LGBTI+ » et proclame : « En Thaïlande, nous pensons que la diversité est formidable. » Le pays a accueilli en 2022 le Sommet mondial des femmes, au cours duquel l'ancien Premier ministre, Prayut Chan-o-cha, a pris l'engagement de promouvoir l'égalité des genres et de renforcer le pouvoir des femmes. En 2023, un nouveau gouvernement s'est lui aussi engagé à garantir « l'égalité des genres » et a promis d'adopter des lois légalisant le mariage entre personnes du même sexe et dépenalisant le travail du sexe et d'autoriser la reconnaissance du genre à l'état civil, avec pour objectif ambitieux d'accueillir la WorldPride en Thaïlande en 2028.

Ce rapport montre toutefois que l'engagement officiel du gouvernement en faveur de l'égalité des genres contraste nettement avec la réalité vécue par les femmes et les personnes LGBTI qui ont dû subir la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie en raison de leur travail de défense des droits humains. Dans le cadre de la campagne mondiale d'Amnesty International *Protégeons les manif*s, le rapport propose une analyse approfondie des différentes formes de violence VFGFT et de ses effets délétères sur les femmes et les personnes LGBTI qui défendent les droits humains. En Thaïlande, ce type de violence a fini par avoir un effet dissuasif sur les femmes et les personnes LGBTI, qui n'osent plus s'exprimer pleinement, faire connaître leurs opinions et avoir des activités militantes. Comme le montrent les témoignages de ce rapport, cette violence est étroitement liée à la violence à laquelle les femmes et les personnes LGBTI sont exposées hors ligne, puisque ces deux phénomènes vont souvent de pair, en s'exacerbant et s'amplifiant mutuellement.

Amnesty International a mené des entretiens en groupe et individuels avec 40 défenseur-e-s des droits humains, dont 14 femmes hétérosexuelles cisgenres et 26 personnes LGBTI. Au moment où elles ont été victimes de violence VFGFT, au moins 25 des personnes interrogées avaient moins de 25 ans, et deux d'entre elles avaient moins de 18 ans. De nombreuses personnes interrogées étaient également musulmanes d'ethnie malaise et vivaient dans les provinces frontalières du sud du pays, où les opinions négatives à l'égard des femmes et des personnes LGBTI restaient très répandues.

Afin de corroborer les informations reçues de la part des personnes interrogées, Amnesty International a mené des recherches documentaires approfondies en analysant des contenus sur les plateformes de réseaux sociaux. Cette méthode a été retenue, car elle permettait d'éviter de demander aux personnes interrogées de se replonger dans les faits de violence VFGFT subis dans le passé, ce qui aurait pu raviver leur traumatisme.

## CADRE JURIDIQUE RELATIF AUX DROITS HUMAINS

La violence fondée sur le genre facilitée par la technologie et ses effets discriminatoires sur les femmes et les personnes LGBTI qui défendent les droits fondamentaux peuvent avoir des répercussions sur divers droits garantis par le droit international relatif aux droits humains. Ce rapport se concentre sur les droits de ne pas subir de violences liées au genre, ainsi que sur les droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association, à la vie privée et à un recours effectif, tous protégés par plusieurs traités et déclarations, entre autres la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La Thaïlande ayant ratifié ces traités, elle doit s'acquitter des obligations qu'ils lui imposent, à savoir notamment respecter, protéger et concrétiser ces droits.

La Constitution thaïlandaise garantit également plusieurs droits humains, notamment le droit de ne pas subir de discrimination, le droit à la vie privée et le droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique. Malgré ces dispositions constitutionnelles, le droit interne thaïlandais ne fournit pas de cadre juridique solide permettant de protéger les femmes et les personnes LGBTI contre la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie, conformément au droit international relatif aux droits humains. Le pays a certes adopté une loi visant à lutter contre la discrimination liée au genre, mais des exemptions s'appliquent en cas de discrimination commise au nom de la religion ou de la sécurité nationale. En outre, le gouvernement thaïlandais a eu activement recours aux lois existantes relatives à Internet pour poursuivre des propos tenus en ligne par des opposant-e-s et il ne fournit aucune garantie juridique conforme aux droits humains permettant de prévenir la violation du droit à la vie privée.

Les entreprises sont elles aussi tenues de respecter les droits humains, quel que soit l'endroit dans le monde où elles mènent leurs activités, comme le prévoient les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (les Principes directeurs des Nations unies). Il est pour cela essentiel d'exercer à tout moment la diligence requise en matière de droits humains, en déterminant quels effets l'activité a ou pourrait avoir sur les droits humains, en prévenant de tels effets, en les atténuant et en rendant des comptes à ce sujet. Si une entreprise découvre, au cours d'une procédure de diligence requise, qu'elle

pourrait être à l'origine d'une atteinte aux droits humains ou y contribuer, elle doit cesser de contribuer aux effets néfastes ou empêcher cette contribution et fournir des réparations aux personnes lésées.

## LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE FACILITÉE PAR LA TECHNOLOGIE EN THAÏLANDE

Amnesty International a constaté qu'en Thaïlande, les femmes et les personnes LGBTI qui défendaient les droits humains étaient principalement confrontées à deux formes de violence fondée sur le genre facilitée par la technologie : la surveillance numérique ciblée et le harcèlement en ligne. Il n'était pas rare que les DDH subissent plusieurs formes de violences VFGFT en raison de leur militantisme.

La violence VFGFT imputable à la surveillance numérique ciblée et au harcèlement en ligne peut procéder de manœuvres intentionnellement discriminatoires ou être due aux effets discriminatoires subis par les victimes. Ce rapport fait état de répercussions résultant de préjugés, d'opinions préconçues et d'obstacles structurels existants, dont les femmes et les personnes LGBTI font l'objet en raison de leur genre, de leur orientation sexuelle, de leur identité et/ou expression de genre et de leurs caractéristiques sexuelles, ainsi que de leur militantisme en faveur des droits humains.

Amnesty International définit la surveillance numérique ciblée comme le contrôle ou l'espionnage, à l'aide de technologies numériques, de certaines personnes ou organisations dans le but de s'immiscer dans leurs données privées. Les recherches menées par l'organisation ont permis de recenser deux cas de surveillance numérique : l'utilisation du logiciel espion Pegasus et les attaques ciblées contre des comptes Facebook personnels.

Pegasus, un logiciel espion mis au point par NSO Group, permet un accès illimité à un appareil sans la permission de son propriétaire ou de la personne qui l'utilise. Il envoie ensuite les informations à une autre entité non autorisée, en laissant peu de traces voire aucune, de sorte que le propriétaire ou l'utilisateur de l'appareil n'a presque aucune information lui permettant de savoir quelles données ont été capturées et par qui. Amnesty International classe le logiciel espion Pegasus dans la catégorie des logiciels espions hautement intrusifs, dans la mesure où il ne peut pas être contrôlé de façon indépendante et que ses fonctionnalités ne peuvent pas être limitées.

Sur les 35 personnes ciblées en Thaïlande par le logiciel espion Pegasus à la connaissance d'Amnesty International, 15 sont des hommes et 15 sont des femmes cisgenres (on ignore l'identité des cinq autres). Amnesty International a pu mener des entretiens avec neuf des 15 femmes ciblées par Pegasus. Parmi elles, certaines étaient directement impliquées dans le mouvement de protestation, et d'autres étaient des DDH qui menaient un travail de campagne et de plaidoyer en faveur des droits des manifestant-e-s.

En se fondant sur des éléments de preuves techniques et indirectes, Amnesty International a pu conclure qu'il était fort probable qu'au moins un représentant de l'État thaïlandais ou agent agissant en son nom était impliqué dans l'utilisation du logiciel espion. En effet, les DDH ayant fait l'objet d'attaques de Pegasus avaient déjà été pris pour cible par le gouvernement auparavant, des enquêtes techniques montraient que le logiciel espion Pegasus était utilisé en Thaïlande et NSO Group avait pour politique de vendre ses produits exclusivement à des gouvernements. Cette conclusion concorde avec celle de la Commission nationale des droits de l'homme de Thaïlande, qui a annoncé le 5 avril 2024 qu'il « ne fai[sai]t aucun doute » qu'une entité du gouvernement thaïlandais était responsable de l'utilisation de Pegasus contre les personnes ciblées en Thaïlande. La Commission a indiqué que les éléments portaient à croire que Pegasus était utilisé par le gouvernement thaïlandais, mais elle n'a pas pu déterminer précisément par quelle entité du gouvernement les personnes avaient été prises pour cibles. En réponse à ces allégations, le ministère thaïlandais des Affaires étrangères a déclaré à Amnesty International : « [c]oncernant l'utilisation du logiciel espion Pegasus, il n'existe aucun élément probant permettant de déterminer quelle agence gouvernementale a utilisé le logiciel espion ».

En outre, Amnesty International s'est entretenue avec six femmes et personnes LGBTI qui faisaient partie des 44 militant-e-s de Thaïlande ayant affirmé avoir reçu le 17 novembre 2022 une notification d'alerte de

Meta concernant des « attaques sophistiquées ou soutenues par un gouvernement » dans l'Espace Assistance de leur compte Facebook personnel. Ces DDH critiquent ouvertement le gouvernement et/ou la monarchie. Le centre d'aide de Meta indique que cette alerte pourrait correspondre à des tentatives malveillantes consistant à « se faire passer pour une personne que vous connaissez ou avec laquelle vous souhaitez entrer en contact, comme un responsable du recrutement travaillant dans votre secteur d'activité, afin de vous inciter à devenir leur ami(e) et à échanger, à partager des informations sensibles, à télécharger des fichiers malveillants ou encore à cliquer sur des liens malveillants conçus pour dérober vos mots de passe ou d'autres informations » ou à « être en quête d'informations à votre sujet pour en savoir plus sur votre activité en ligne et hors ligne ».

Les recherches menées ont permis de déterminer que cette surveillance numérique ciblée avait des effets liés au genre, créant peur et anxiété chez les DDH, qui craignaient que les données privées sur leur vie soient utilisées contre eux à des fins de harcèlement en ligne ou produites devant un tribunal pour les poursuivre en justice. Patcharadanai Rawangsub, militant en faveur de la démocratie et DDH s'identifiant comme un homme gay, a expliqué les craintes qu'il a éprouvées après avoir appris que son compte Facebook avait peut-être été compromis :

**« [A]ller en prison est mon pire cauchemar. Pour les hommes gays et les femmes trans, les prisons thaïlandaises peuvent être brutales, car il est très probable que ces personnes soient harcelées sexuellement, agressées et victimes de discrimination. »**

Panusaya Sithijirawattanakul, cheffe de file de la contestation, a expliqué à Amnesty International que les femmes DDH s'exposaient à du chantage ou à des attaques fondées sur la divulgation de leurs données privées, obtenues au moyen de la surveillance ciblée. Elle a indiqué : « Au premier abord, l'incidence de la surveillance sur les femmes n'est pas forcément évidente pour tout le monde, mais les femmes ont effectivement davantage à y perdre. Tout ce qui concerne notre vie privée pourrait être récupéré et utilisé comme une arme contre nous afin que nous cessions nos activités militantes. »

Amnesty International a aussi établi que, depuis le coup d'État militaire de 2014 au moins, des acteurs étatiques et non étatiques instrumentalisaient régulièrement les espaces en ligne pour attaquer, intimider et discréditer les femmes et les personnes LGBTI qui défendaient les droits humains. Les recherches menées ont permis de définir quatre méthodes courantes de harcèlement en ligne contre les DDH : le recours à des discours haineux et violents, les campagnes de diffamation ciblées, le *doxing* et les menaces de violence liée au genre.

Le type de harcèlement en ligne le plus courant, cité par presque toutes les femmes et personnes LGBTI interrogées, est le recours aux discours violents et haineux. Ces attaques se mêlent à des propos misogynes, homophobes et transphobes. Dans de nombreux cas, des contenus sexualisés considérés comme dégradants ou intimidants pour les femmes et les personnes LGBTI ont également été utilisés.

Des DDH, des opposant.e.s et des militant.e.s de premier plan ont indiqué avoir subi des campagnes de diffamation ciblées sur des plateformes en ligne. Des acteurs malveillants se coordonnaient pour publier à peu près simultanément des textes et images presque identiques afin d'amplifier les attaques en ligne contre leurs cibles. Dans ces publications, ils tenaient de nombreux propos violents et haineux regorgeant de désinformation générée. Selon les DDH, des acteurs étatiques et proches du pouvoir seraient derrière ces attaques.

En outre, Amnesty International a constaté que des acteurs malveillants non identifiés avaient recours au *doxing* (c'est-à-dire la divulgation d'informations ou de documents personnels ou permettant d'identifier quelqu'un en ligne, sans le consentement de la personne concernée) contre de nombreuses femmes, filles et personnes LGBTI militantes, à des fins d'humiliation publique et d'intimidation. Les recherches ont révélé que les données personnelles de nombreux DDH, notamment l'adresse de leur domicile, leur casier

**« ÊTRE NOUS-MÊMES EST TROP DANGEREUX »**

COMMENT LA VIOLENCE NUMÉRIQUE RÉDUIT AU SILENCE LES FEMMES ET LES PERSONNES LGBTI QUI DÉFENDENT LES DROITS HUMAINS EN THAÏLANDE

judiciaire, leurs fonctions dans le mouvement de contestation et des informations sur leur genre, leur orientation sexuelle, leur identité et/ou expression de genre et leurs caractéristiques sexuelles, ont été publiées sur les plateformes de réseaux sociaux contre leur volonté.

Enfin, de nombreuses femmes et personnes LGBTI défendant les droits humains ont reçu des menaces de violence sur les plateformes de réseaux sociaux, notamment des menaces de recours à la force, de meurtre et d'agression sexuelle, sous forme de publications publiques, de commentaires et de messages directs. Dans plusieurs cas, Amnesty International a constaté que les personnes LGBTI qui s'exprimaient au sujet des droits des personnes LGBTI au sein de la communauté musulmane subissaient de violentes réactions en ligne en raison de leur militantisme.

Outre les profonds préjudices persistants qu'entraîne la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie, les femmes et les personnes LGBTI défendant les droits humains se sont heurtées à de multiples obstacles à la justice. Le gouvernement thaïlandais a nié son implication dans la surveillance numérique ciblée et le harcèlement en ligne contre ces femmes et personnes LGBTI. Malgré quelques efforts déployés par la Commission nationale des droits de l'homme de Thaïlande, le gouvernement n'a pas conduit d'enquêtes approfondies pour faire toute la lumière sur les informations concernant ces violations et pour demander des comptes à leurs auteurs.

Les recherches menées ont permis d'établir que les femmes et les personnes LGBTI défendant les droits humains payaient le prix du manque de sensibilisation aux questions de genre au sein du système pénal thaïlandais. Dans plusieurs cas, comme la gravité de la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie n'a pas été reconnue par les agents de police, les plaintes n'ont pas été correctement enregistrées ni fait l'objet d'enquêtes efficaces.

De surcroît, les mécanismes judiciaires comme non judiciaires se sont révélés inadaptés au problème de la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie. Le système judiciaire n'a pas rendu justice aux personnes visées par le logiciel espion Pegasus et les campagnes de diffamation ciblées. Il s'est également avéré que les mécanismes non judiciaires, conçus pour offrir d'autres moyens de demander des comptes, présentaient eux aussi d'importantes déficiences.

Les recherches menées ont permis de mettre au jour l'effet de plus en plus dissuasif de la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie sur les femmes et les personnes LGBTI qui défendent les droits humains. La santé mentale des DDH a été gravement mise à mal par les effets aggravants de la violence subie dans l'espace numérique et l'impossibilité de demander des comptes. Ces personnes ont donc dû adapter leurs comportements, commencer à se méfier de l'utilisation de la technologie numérique, limiter leurs prises de parole ou cesser totalement leurs activités militantes.

Dans les provinces frontalières du sud du pays, à majorité musulmane malaise, on remarque que les DDH qui travaillent sur les droits des personnes LGBTI ont généralement choisi de ne plus du tout utiliser les plateformes de réseaux sociaux afin d'éviter toute violence fondée sur le genre facilitée par la technologie. « Bien sûr, nous utilisons des outils numériques, comme Line, pour communiquer entre nous. Cependant, au sein de notre groupe, nous ne publions aucune information sur nos activités sur les réseaux sociaux. C'est trop dangereux », a expliqué une personne militante et étudiante musulmane d'ethnie malaise qui indique « ne pas se conformer aux normes de genre ». Elle a également ajouté avoir souvent vu des personnes musulmanes s'exprimant ouvertement sur les réseaux sociaux à propos de leurs identités LGBTI subir ensuite du harcèlement de la part de membres de leur propre communauté du fait de cette exposition.

En tant qu'éminente défenseuse des droits humains, Angkhana Neelapaijit, qui a subi des campagnes de diffamations ciblées, a expliqué :

**« De nombreuses femmes et personnes LGBTI qui défendent les droits humains se sentent isolées, car elles ne reçoivent pas beaucoup de soutien lorsqu'elles subissent de la violence fondée sur le genre en ligne. [...] Une fois brisée, il est impossible de se reconstruire. Souvent, il ne reste plus**

**qu'une seule solution : partir sans bruit et laisser le militantisme derrière soi. »**

## **LES EFFETS SUR LES DROITS HUMAINS DE LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE FACILITÉE PAR LA TECHNOLOGIE**

Le ministère thaïlandais des Affaires étrangères a informé Amnesty International que « la Thaïlande continu[ait] de démontrer son attachement à faire avancer les droits des femmes et des filles, des personnes LGBTI, ainsi que des défenseur-e-s des droits humains », ajoutant : « nous n'avons eu de cesse de considérer ces groupes comme une priorité de notre plan national en faveur des droits humains ». Pourtant, les diverses formes de violence fondée sur le genre facilitée par la technologie recensées par Amnesty International violent les droits des femmes et des personnes LGBTI ciblées à ne pas subir de violences fondées sur le genre, à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association, à la vie privée et à un recours effectif.

L'État thaïlandais est directement responsable de ces violations, dans la mesure où le droit international relatif aux droits humains l'oblige à respecter, à protéger et à concrétiser ces droits. Dans de nombreux cas, il est difficile de déterminer de manière incontestable si le gouvernement thaïlandais a participé à la commission de violences fondées sur le genre facilitées par la technologie, principalement à cause de son manque de transparence et de sa réticence à mener des enquêtes efficaces. Cependant, on peut au minimum affirmer que, dans tous les cas recensés, le gouvernement n'a pas protégé les DDH contre les atteintes aux droits décrites plus haut.

Le gouvernement thaïlandais n'a pas pris non plus de mesures suffisantes pour garantir aux DDH soumis à la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie le droit à un recours effectif. Les recherches indiquent que l'État n'a garanti aux femmes et personnes LGBTI ciblées aucune des trois composantes de ce droit requises par le droit international relatif aux droits humains, à savoir un accès aux informations utiles concernant les violations et les mécanismes de réparation ; un accès effectif à la justice, dans des conditions d'égalité ; et une réparation adéquate, effective et rapide du préjudice subi.

NSO Group ne s'est pas acquitté non plus des obligations qui lui incombent au titre des Principes directeurs des Nations unies, qui prévoient que les entreprises doivent respecter tous les droits humains. L'entreprise a procédé à la vente de Pegasus, bien que ce logiciel espion hautement intrusif ne soit assorti d'aucune garantie technique permettant de veiller à ce qu'il ne porte pas atteinte aux droits humains. Compte tenu des capacités de Pegasus, aucune vente ou utilisation de ce logiciel espion ne peut être conforme au droit international relatif aux droits humains.

En outre, si NSO Group avait exercé la diligence requise en matière de droits humains, l'entreprise aurait su que la Thaïlande avait un historique de répression numérique contre les militant-e-s des droits humains et les manifestant-e-s pacifiques. Sur la base de ces informations, au moment de la vente du logiciel espion Pegasus, et notamment lors de la transaction qui a conduit aux violations décrites plus haut (même si elle s'est faite par l'intermédiaire d'un distributeur), l'entreprise n'aurait pu ignorer que ce produit porterait directement atteinte aux droits humains ou serait susceptible de le faire. Au moment de la publication du rapport, NSO Group n'avait répondu à aucune des allégations formulées par Amnesty International.

## **CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS**

Bien que la Thaïlande continue de s'ériger publiquement en championne de l'égalité des genres, les témoignages recueillis par Amnesty International montrent que cette image est bien différente de l'expérience vécue par les femmes et les personnes LGBTI qui défendent les droits humains. Le gouvernement thaïlandais n'a pas défendu les droits humains fondamentaux de ces DDH, qui sont garantis par le droit international. NSO Group ne s'est pas non plus suffisamment acquitté de son devoir de respecter les droits humains aux termes des Principes directeurs des Nations unies, puisque son logiciel espion Pegasus a joué un rôle dans la surveillance en ligne des femmes défendant les droits humains. En vue de garantir le respect du droit international relatif aux droits humains, Amnesty International exhorte les acteurs concernés à adopter immédiatement les recommandations suivantes :

**« ÊTRE NOUS-MÊMES EST TROP DANGEREUX »**

COMMENT LA VIOLENCE NUMÉRIQUE RÉDUIT AU SILENCE LES FEMMES ET LES PERSONNES LGBTI QUI DÉFENDENT LES DROITS HUMAINS EN THAÏLANDE

## AU GOUVERNEMENT DE LA THAÏLANDE

Prendre immédiatement des mesures contre la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie contre les femmes et les personnes LGBTI qui défendent les droits humains, à savoir :

- mener des enquêtes rapides, indépendantes, impartiales et transparentes sur tous les cas recensés et signalés de violence fondée sur le genre facilitée par la technologie contre les femmes et les personnes LGBTI qui défendent les droits humains, notamment, mais pas uniquement, sur le recours aux pratiques mentionnées dans ce rapport, telles que la surveillance numérique ciblée illégale et le harcèlement en ligne ;
- offrir aux victimes de violence VFGFT des voies de recours utiles, conformément au droit international relatif aux droits humains et aux normes connexes, selon une approche féministe intersectionnelle tenant compte des traumatismes et axée sur les victimes, notamment en garantissant l'accès à des informations sur les atteintes aux droits humains subies, en garantissant un accès effectif à la justice, dans des conditions d'égalité, et en fournissant une réparation adéquate, après avoir consulté les victimes ;
- s'employer activement à lever les obstacles structurels et systémiques à l'égalité des genres, notamment en adoptant des mesures législatives, des politiques sociales et des programmes éducatifs visant à éliminer les stéréotypes de genre, les normes sociales négatives et les attitudes discriminatoires à l'égard des femmes, des filles et des personnes LGBTI, et sensibiliser au phénomène de la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie, à ses conséquences et à ses préjudices intersectionnels.

Adopter les recommandations suivantes en vue de mettre fin à la surveillance numérique ciblée illégale :

- s'employer activement à rendre publiques les informations afférentes aux contrats qui ont été, sont et seront conclus entre n'importe quelle entité publique, par exemple des agences de sécurité, et des entreprises privées de surveillance ;
- interdire les logiciels espions hautement intrusifs, dont les fonctionnalités ne peuvent pas être limitées à ce qui est nécessaire et proportionnel à un usage et un objectif spécifiques, ou qui ne peuvent pas faire l'objet d'un contrôle indépendant.

Prendre les mesures suivantes pour contrer l'effet dissuasif et créer un espace civique sûr et favorable, en ligne comme hors ligne, en particulier pour les femmes et les personnes LGBTI :

- mettre fin à l'ensemble des procédures pénales engagées contre toutes les personnes, notamment les femmes et personnes LGBTI, qui ont été inculpées alors qu'elles n'avaient fait que participer à des manifestations pacifiques ou exercer leur droit à la liberté d'expression ;
- adopter un protocole à l'intention des agents des forces de l'ordre portant spécifiquement sur la lutte contre la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie, selon une méthode tenant compte de la dimension de genre et des traumatismes ;
- offrir une protection aux femmes et aux personnes LGBTI défendant les droits de l'homme qui souhaitent intenter des actions en justice pour violence fondée sur le genre facilitée par la technologie, afin d'éviter qu'elles soient la cible de représailles.

## À NSO GROUP

- Cesser d'utiliser, de produire, de vendre, de transférer et de soutenir Pegasus ou d'autres logiciels espions hautement intrusifs qui ne peuvent pas être contrôlés de façon indépendante et dont les fonctionnalités ne peuvent pas être limitées, étant donné que des garanties techniques et un cadre réglementaire respectueux des droits humains ne sauraient suffire à empêcher leurs effets néfastes sur les droits humains ;
- Offrir une indemnisation satisfaisante et d'autres formes de réparation aux victimes de surveillance ciblée illégale au moyen du logiciel espion Pegasus en Thaïlande.

**AMNESTY INTERNATIONAL  
EST UN MOUVEMENT  
MONDIAL DE DÉFENSE DES  
DROITS HUMAINS.  
LORSQU'UNE INJUSTICE  
TOUCHE UNE PERSONNE,  
NOUS SOMMES TOUS ET  
TOUTES CONCERNÉ·E·S.**

NOUS CONTACTER



[info@amnesty.org](mailto:info@amnesty.org)



+44 (0)20 7413 5500

PRENDRE PART À LA CONVERSATION



[www.facebook.com/AmnestyGlobal](https://www.facebook.com/AmnestyGlobal)



[@Amnesty](https://twitter.com/Amnesty)

**« ÊTRE NOUS-MÊMES EST TROP**

**DANGEREUX »**

## COMMENT LA VIOLENCE NUMÉRIQUE RÉDUIT AU SILENCE LES FEMMES ET LES PERSONNES LGBTI QUI DÉFENDENT LES DROITS HUMAINS EN THAÏLANDE

Dans le cadre de la campagne phare d'Amnesty International *Protégeons les manifés*, ce rapport retrace le parcours de femmes et de personnes LGBTI défendant les droits humains en Thaïlande, qui ont courageusement voulu utiliser le numérique pour développer leur militantisme pacifique alors que l'espace civique se faisait de plus en plus restreint depuis le coup d'État militaire de 2014. Ces défenseur·e·s ont cependant subi des violences fondées sur le genre facilitées par la technologie (VFGFT) prenant notamment la forme de surveillance numérique ciblée et de harcèlement en ligne. Le présent rapport analyse également les répercussions de la violence VFGFT, qui produit un effet dissuasif chez les femmes et les personnes LGBTI qui défendent les droits humains. À terme, cette violence contraint ces femmes et ces personnes LGBTI à limiter ou à cesser l'exercice de leur droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique, les excluant ainsi de l'espace civique et les réduisant au silence.